

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 24 septembre 2021

Membres présents : 13 – Membres excusés : 2 - Procurations : 2 - Votants : 15
Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 24 septembre 2021 à 20h00.
Secrétaire de séance : Mme Lucie PICCHIO.
Assistait à la réunion Claire SAHED, secrétaire générale.

1. Opération « réfection du bâtiment Mairie » : choix des bureaux de contrôle

Madame Nathalie CHAMPOUX détaille à l'Assemblée les offres reçues.

Vu la consultation réalisée en procédure adaptée auprès de quatre prestataires (SOCOTEC, APAVE, BUREAU VERITAS et DEKRA) pour les missions suivantes :

- Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé
- Diagnostic Amiante et Plomb

Vu l'analyse des offres :

	APAVE	DEKRA	BUREAU VERITAS	SOCOTEC
Mission SPS	1 480 € HT	1 720 € HT	1 827,50 € HT	1 465,75 € HT
Mission Amiante / Plomb	850 € HT	680 € HT	1 985 € HT	940 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- De retenir les offres suivantes :
 - SOCOTEC pour la mission SPS,
 - APAVE pour la mission Amiante/ Plomb.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

2. Opération « réfection du bâtiment Mairie » : choix des entreprises

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie et donne la parole à Madame Nathalie CHAMPOUX qui présente les conclusions.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence remis à la publication le 23 juillet 2021 dans le cadre d'une procédure adaptée ;

Vu le procès-verbal de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres en date du 24 septembre 2021 ;

Vu l'avis de la CAO déclarant le lot 1 déclaré infructueux ;

Vu l'analyse des offres ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres s'est prononcée pour les attributions suivantes, sauf le lot 1 demeuré infructueux et nécessitant une nouvelle consultation ;

Lot	Entreprise retenue	Montant HT	Option / Variante retenue
1 – Ravalement de façade	Lot infructueux	-	-
2 – Couverture – Tuiles - Zinguerie	EUURL ELBA	37 685 €	Option* : 800 €

3 – Menuiseries extérieures aluminium	POL AGRET	42 450 €	Variante : 1 725 €
TOTAL HT		80 135 €	2 525 €
TOTAL HT avec option/variante			82 660 €

**L'option sera réalisée si nécessité en cours de chantier*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- De valider les décisions de la Commission d'Appel d'Offres,
- D'autoriser le Monsieur le Maire à notifier les marchés sous réserve de l'accord de la subvention régionale et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

3. Réfection d'un chemin au village de Lalignier

Vu le devis de l'entreprise DESFARGES Fabien pour la réfection d'un chemin rural à Lalignier, d'un montant de 3 309,70 € HT ;

Considérant la nécessité de remettre en état ce chemin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- De retenir l'offre de l'entreprise DESFARGES Fabien et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

4. Acquisition de cases de columbarium

Considérant les demandes de concessions pour les cases de columbarium ;

Vu le devis de la marbrerie Borro ;

Vu le devis de l'entreprise Mourier Granit et Marbre ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- De retenir la proposition technique en demandant à Monsieur le Maire d'engager une négociation sur le prix.

5. Association : demande d'une subvention exceptionnelle

Vu le courrier de l'association « Au bon coin des pêcheurs de Chaluset », en date du 21 août 2021, sollicitant une subvention de 200 € pour soutenir une manifestation qui s'est déroulée du 26 au 29 août 2021.

Madame Nathalie CHAMPOUX et Monsieur Claude ESPAGNOL ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- D'attribuer à l'association « Au bon coin des pêcheurs de Chaluset » une subvention exceptionnelle de 200 €.

6. SIEG : modification des statuts

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;
Vu la délibération 2017-03-25-07 du 25 mars 2017 portant sur la modification du nom du syndicat ;
Vu la délibération 2021-06-24-10 du 24 juin 2021 du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune de Charbonnières-les-Vieilles adhère, modifie ses statuts.
Monsieur le Maire donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- D'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5 et 5 ter, intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie,
- De donner, dans ce cadre, mandat à Monsieur le Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Questions communautaires

- a) Projets voirie 2022.
- b) Campagne de broyage. Monsieur BARÉ explique qu'il serait judicieux que cette opération soit réalisée en cohérence avec le SBA.
- c) Développement économique : zone des Gannes.
- d) Gestion du piétinement. Dans les zones de pâturages, l'abreuvement et la divagation du bétail dans les cours d'eau est source de perturbations pour le milieu. Par conséquent, une opération va être menée pour réaliser des travaux de gestion du piétinement.
- e) Office de tourisme. Madame Géraldine JAFFEUX a été élue représentante suppléante au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme des Combrailles.

Questions diverses

- a) Personnel communal : organisation des services. Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que deux nouveaux agents ont intégré les services communaux depuis le 1^{er} septembre 2021.
- b) Rentrée scolaire.
- c) Opérateur Orange.
- d) Gour de Tazenat : aires protégées.
- e) Comités de village. Deux comités ont eu lieu. Monsieur Claude ESPAGNOL présente les échanges qui se sont déroulés.
- f) SIEG : alimentation BTS Le Bourg.
- g) Illuminations de Noël. Madame JAFFEUX étudiera d'éventuels besoins pour cette fin d'année.
- h) Wifi 63. Compte tenu des réseaux fibre et wifi développés récemment dans les bâtiments communaux, le réseau Wifi 63 ne sera pas renouvelé.
- i) Opération « nettoyons la nature ». L'opération a lieu le 27 septembre 2021. L'école élémentaire participera avec des lycéens clermontois.
- j) Mission d'archivage. La commune souhaite s'orienter sur le scénario n°3, soit une prestation mixte : mobilisation des équipes communales (agents et/ou élus) appuyée par un archiviste mutualisé pour une partie formation.
- k) S.A.T.E.A : rapport de visite avec analyses.
- l) Association Les Quatre A : demande de subvention. Le Conseil municipal ne donne pas de suite favorable à cette demande.
- m) Projet de loi « 3DS ».
- n) Ambassadeurs Référents COVID. Madame Stéphanie ESPAGNOL est désignée ARC.
- o) Instruction dans la famille : évolutions règlementaires.
- p) Gestion du risque inondation au niveau communal. La commune s'abonnera au service Avertissement Pluies Intenses auprès de Météo France.
- q) Préfecture : information « Non à la violence : Vous avez des droits ».
- r) Emmaüs 63 : bornes/containers textiles.
- s) Auvergne Habitat : rapport d'activités responsable 2020.
- t) Commissions.
- u) Date du prochain Conseil Municipal. Le vendredi 22 octobre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.